

Compte rendu des échanges entre la salle et Messieurs les maires de Royan et Vaux sur mer. (AG du 4 Août 2022)

Sur invitation de Patrice DEPONDT, Monsieur Patrick MARENGO, maire de Royan expose sa vision pour la ville et les chantiers en cours et à venir :

Plusieurs chantiers d'aménagement ont été achevés tels les logements JOB (45 logements) (reconstruction de l'ancien quartier le long des voies ferrées), les Océane avenue Daniel HEDDE (90 logements dont 35% de logements sociaux), d'autres vont commencer : Le quartier de la Robinière (proche du collège Saint Marie). Dans ce quartier seront également installés les services municipaux qui se trouvent actuellement avenue Daniel HEDDE. Un important programme immobilier y prendra place avec des immeubles pouvant atteindre R+10 pour 200 logements. Pour préserver les sites et introduire des végétaux, Monsieur MARENGO précise que ses services définiront un cadre paysagé qui sera imposé aux aménageurs.

Interpellé sur le point de savoir si ces nouveaux logements correspondent à un développement économique de même ampleur, Monsieur Marengo expose que de nombreux employés municipaux travaillant à Royan viennent de communes plus éloignées et que leur logement en ville permettra une réduction des transports et un mieux-être pour les personnes concernées.

L'accès à la ville par la route de Rochefort sera aménagé avec la réalisation de giratoires et de pistes partagées pour vélos et piétons.

L'aménagement du Giratoire devant Leclerc sera entrepris en 2023.

L'achèvement du chantier du Palais des Congrès est prévu en janvier 2023

La réfection du marché central est programmée pour septembre 2023.

Une première tranche de réhabilitation du Front de mer est espérée pour les années 2024 à 2026. Ce projet sera compliqué par une résistance prévisible des commerçants.

Les travaux de construction pour le nouveau commissariat Boulevard Clémenceau (à la charge de l'Etat) devraient commencer en septembre 2022.

Les travaux de la nouvelle criée, financés par la CARA et le département sont également prévus.

Monsieur le Maire précise que les conséquences du conflit en Ukraine notamment au regard de l'inflation et du réajustement des salaires de la fonction publique coûteront à la ville 750 000 € à financer sans accroissement des impôts locaux !

Par mesure d'économie et d'écologie, il n'y aura pas de patinoire en centre-ville en 2023.

En ce qui concerne le plan de circulation, la première étape consiste en une étude de l'existant et du trafic (les radars pédagogiques servent également à compter les véhicules aux différentes heures de la journée) Les aménagements éventuels seront faits en cohérence avec la CARA qui est en charge de la circulation de bus.

La vidéo-surveillance s'étend progressivement sur les points sensibles de la ville.

Interrogé sur le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques, Monsieur le Maire précise que seules 5 bornes existent actuellement en différents points de la Ville mais qu'elles ne fonctionnent pas toutes ! Il est prévu d'ajouter 3 à 5 bornes par an.

En réponse à une question de la salle, Monsieur MARENGO explique qu'il ne faut pas espérer d'aménagement qui impliquerait une électrification de la ligne. En conséquence, les liaisons avec le TGV continueront d'être assurées par TER (Niort ou Angoulême). Il s'engage à évoquer avec la SNCF l'amélioration des temps de parcours en TER ainsi que la ponctualité des trains.

Patrick LALANDE demande que soient évoquées les nouvelles conditions de fonctionnement du Garden Tennis : Monsieur MARENGO précise que l'association gestionnaire n'a pas de moyens économiques pour développer le GT contrairement au nouvel exploitant. L'un et l'autre devront s'entendre, à défaut de quoi seul le nouvel exploitant aura la main. A la question relative à l'entretien et au mauvais état des courts, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un défaut d'arrosage. Il lui est répondu ce n'est pas seulement une question d'arrosage et que, par ailleurs, le matériel d'arrosage est souvent détérioré.

Au sujet des rambardes le long de la falaise entre Pontailiac et le Chay, Monsieur le Maire répond qu'un entretien par tranche est réalisé ce que déplore nos adhérents. Le programme d'entretien comporte d'un part un badigeonnage cache misère pour une partie et un remplacement progressif par des matériaux durables pour d'autres tronçons. Il est fait état du très mauvais état des carrelets de la plage du Pigeonnier. Ce sujet est transmis à la DDTM qui s'en est saisi.

Pour la qualité des eaux de baignade, il est rappelé que la CARA a mis en ligne sur son site un média pour l'information du public.(<https://plages.agglo-royan.fr/>)

Faisant suite aux réponses de Monsieur MARENGO, les questions de la salle ont été adressées à Monsieur Patrice LIBELLI, Maire de Vaux sur mer.

Un premier sujet concerne l'état de l'escalier taillé dans la falaise donnant accès à la plage de Pontailiac qui est endommagé en partie basse. A cette question récurrente, Monsieur LIBELLI répond qu'il n'envisage pas de réparation car cela ne suffirait pas à rendre ce passage conforme aux normes de sécurité permettant dégager la responsabilité de la Mairie en cas d'accident. Il considère qu'il convient de maintenir un affichage mentionnant l'interdiction de passage à cet endroit.

Des travaux de modification et d'entretien ont été faits sur la piste cyclable du boulevard de la Côte de beauté : chicane de ralentissement dans la descente vers la plage de Nauzan, effacement des marques de cohabitation entre cyclistes et piétons pour s'adapter aux exigences de la Vélodyssée. Par voie de conséquence les piétons n'ont plus de passage protégé notamment dans la descente vers la plage de Pontailiac. Il lui est fait observer qu'il est anormal que des marquages de stationnement aient été conservés sur l'espace réservé aux piétons, lesquels n'ont plus d'autre solution que de marcher sur la piste cyclable. Des modifications de voirie sont programmées pour rétablir cette séparation en 2023.

Concernant l'éolien en mer au large de l'île d'Oléron, Monsieur LIBELLI a rappelé qu'il avait manifesté son opposition au premier projet. Le nouveau projet proposé après consultation du rapporteur du débat public sera écarté à plus de 40 Km des côtes. Reste le problème du tracé de

l'atterrage des câbles qui nécessitera une saignée en traversée de la forêt de la Coubre. La LPO a fait part de ses craintes considérant que le nouveau champ éolien serait encore traversé par des couloirs de migration.

Monsieur LIBELLI a fait également savoir que la dernière tranche d'aménagement de la ZAC des Batières serait réalisée sans destruction de l'espace boisé à cet endroit. Il précise aussi que la mairie a acquis le terrain boisé situé au-dessus de l'établissement de la Maison Blanche afin de sanctuariser cet espace qui doit rester à l'état naturel et entretenu à minima.

Monsieur le maire a exposé qu'il mettait en œuvre dès maintenant le programme ZAN (Zéro Artificialisation Nette) . Le ZAN est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, département et régions de réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.